





**Objet**Communiqué de presse

Le 24 janvier 2022

## Encaissement des « factures » du quotidien des Français 2 millions de transactions chez les buralistes depuis le lancement

Un an et demi après la généralisation du service d'encaissement des trésoreries publiques chez les buralistes de l'ensemble du territoire en juillet 2020, la Direction générale des Finances Publiques, la Confédération nationale des buralistes et La Française des Jeux (FDJ) recensent deux millions de transactions.

Avec 6 500 communes couvertes et 12 400 buralistes agréés au 31 décembre 2021, le service « Paiement de Proximité » associe sécurité, confidentialité et proximité pour permettre aux usagers de régler amendes, factures de services publics locaux, ou impôts inférieurs à 300 euros, en espèces ou par carte bancaire.

Le montant moyen des transactions enregistrées s'élève à 84 euros. 28 % des paiements concernent les impôts, 36 % des amendes, et 36 % des factures locales (crèche, hôpital, cantine, etc.).

Sur les 550 000 encaissements d'impôts réalisés depuis le lancement du service, près de 60 % ont permis de payer la taxe audiovisuelle, les autres transactions concernant les taxes foncière et d'habitation.

L'externalisation des encaissements a pour objectif d'apporter aux usagers une solution de proximité en s'appuyant sur le maillage important du réseau des buralistes. Grâce au concours opérationnel et technique de La Française des Jeux, l'encaissement de ces factures du quotidien est rendu possible via le terminal FDJ.

Pour garantir la confidentialité, l'usager scanne lui-même le code barre de sa facture grâce au terminal FDJ et règle la somme correspondante au buraliste. Un justificatif lui est délivré après la validation de l'opération.

Pour Philippe Coy, Président national de la Confédération des buralistes, « c'est le succès de la proximité. Avec 12 000 buralistes agréés, les usagers peuvent compter sur notre ADN de commerçants d'utilité locale, par ailleurs préposés de l'Etat, pour garantir encore plus de proximité au service des Français. Nous sommes tiers de confiance et dans le cadre de l'aménagement des territoires, notre maillage est une force fondamentale ».

Pour Stéphane Pallez, Présidente directrice général du groupe FDJ: « Le bilan de la généralisation du service de paiement de proximité est très positif. Il récompense la logique de complémentarité mise en œuvre avec la DGFiP et la Confédération des buralistes. FDJ









est fière d'accompagner le développement et la diversification de l'activité de son réseau de partenaires commerçants, mais également de contribuer à la simplification de la vie quotidienne des usagers de services publics ».

Trouvez un buraliste partenaire près de chez vous : <a href="https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite">https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite</a>

Contact presse

Erwan Garcia Recio – 06 34 67 68 05 – communication@buralistes.fr

